

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 13 juin 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS** : Mr Alain MAYODON a donné procuration à Mr Jean-Louis FUGAIRON.  
Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr René ROQUES.  
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

**SECRETAIRES DE SÉANCE** : Madame Sylvie CONSTANS MARTIN.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 6 11

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	2
Votants	12

### **OBJET : STATION DE SKI « AX 3 DOMAINES » – SAVASEM – TARIFS DU DÉVALKART – SAISON ESTIVALE 2024.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs proposés par la SAVASEM pour la saison estivale 2024 et hivernale 2024 / 2025 ont été validés par délibération du conseil municipal N° 2024 5 15 du 15 mai 2024.

Il convient de compléter cette délibération en y ajoutant les tarifs du dévalkart pour la saison estivale 2024 comme suit :

	Junior *	Adulte
Pack forfait + descente en dévalkart	26 €	29 €
Complément au forfait piéton	19 €	19 €
Junior * : 5 – 17 ans sur présentation d'un justificatif		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
**DÉCIDE** de compléter la délibération N° 2024 5 15 du 15 mai  
2024 en adoptant la présente délibération instituant  
les tarifs du dévalkart pour la saison estivale 2024 à la  
station de ski « Ax 3 Domaines ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de  
Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant  
de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**

**Ax-les-Thermes, le 20 juin 2024**

**Le Maire**

**Dominique FOURCADE**

**La secrétaire de séance**

**Sylvie CONSTANS MARTIN**

